

À l'attention des membres de la FIFA et des confédérations

Circulaire n°1575

Zurich, le 22 février 2017
ZBO/coj/dot

Reporting du programme Forward de la FIFA : programme d'audit local et audit statutaire

Madame, Monsieur,

Le lancement du programme de développement Forward de la FIFA en mai 2016 a représenté le début d'une nouvelle ère pour le développement du football mondial. La hausse des investissements été accompagnée d'une augmentation de la transparence et des standards de gouvernance. La procédure d'audit et de reporting est une composante essentielle de ce nouvel engagement pour le développement du football dans le monde.

Ainsi, et conformément à l'art. 14 du Règlement du programme Forward de la FIFA – approuvé par le Conseil de la FIFA le 9 mai 2016 – toutes les associations membres/confédérations doivent rendre compte tous les ans de l'utilisation des fonds alloués dans le cadre du programme Forward. La FIFA prie par conséquent tous les membres de bien vouloir lui soumettre la documentation suivante d'ici au **30 juin 2017** :

1. Audit local des programmes de la FIFA pour 2016

- a) un rapport des procédures convenues sur le compte des programmes de l'association membre/la confédération (ancien compte FAP) effectué par son auditeur indépendant ;
- b) une déclaration d'indépendance signée par l'auditeur ;
- c) une déclaration de représentation signée par l'association membre de la FIFA/la confédération ;
- d) les formulaires de reporting 3.1 à 3.9 pour chaque programme pour lequel votre association membre/confédération a reçu des fonds ;
- e) le formulaire de reporting 4 ;
- f) la lettre originale signée par la banque auprès de laquelle le compte bancaire du programme Forward est ouvert, indiquant clairement les détails du compte, les bénéficiaires et signataires du compte, et la date de son ouverture ;
- g) une copie des relevés bancaires du compte du 1/1/2016 au 31/12/2016.

Vous trouverez ci-joint les modèles de formulaire de reporting. Veuillez vous assurer que l'auditeur local utilise les derniers modèles de formulaire de reporting fournis, et particulièrement le modèle de procédure convenue (AUP).

Les associations membres/confédérations sélectionnées pour être soumises à un audit central conformément à l'art. 15 du Règlement du programme Forward de la FIFA ne sont pas tenues d'effectuer un programme d'audit local. Les membres inclus dans le processus d'audit central pour 2016 seront dûment notifiés.

2. Audit statutaire pour 2016

- a) Les comptes annuels 2016 (au minimum le compte de résultat et le bilan financier, ou équivalent) et le formulaire de rapport d'audit statutaire correspondant par l'auditeur statutaire.
- b) Le procès-verbal de la dernière assemblée générale lors de laquelle les comptes annuels ont été approuvés.

Pour les associations membres/les confédérations dont l'exercice ne se termine pas au 31 décembre 2016, veuillez vous assurer que les comptes annuels soumis couvrent un exercice se terminant au plus tôt le 30 juin 2016. Conformément à l'art 18.3 du Règlement du programme Forward de la FIFA, l'auditeur statutaire doit être un auditeur externe indépendant ayant les qualifications requises conformément à la législation locale.

La FIFA aimerait attirer l'attention des membres sur certains problèmes fréquents survenus durant les derniers cycles de reporting au niveau de la gestion des fonds de développement. Ces lacunes ont été considérées comme une source de risque potentiel pour l'utilisation responsable et transparente des fonds de développement, tout en représentant des cas de non-conformité vis-à-vis du Règlement du programme Forward. Veuillez vous référer à l'**annexe I** pour de plus amples détails sur les problèmes individuels les plus fréquemment rencontrés et les mesures correctives recommandées pour chacun de ces problèmes.

La division Associations membres de la FIFA encourage un dialogue ouvert et transparent autour de l'existence de ces lacunes et de la mise en œuvre de mesures correctives lorsque nécessaire.

Enfin, nous vous remercions de votre engagement continu envers les objectifs et principes du programme de développement Forward de la FIFA.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Zvonimir Boban
Secrétaire Général adjoint (football)

P.J. (par courriel) :

- Modèle de rapport de procédure convenue (AUP)
- Modèle de lettre certifiant l'indépendance de l'auditeur
- Modèle de lettre de représentation
- Modèles de formulaire de reporting

Annexe I – Lacunes communes identifiées lors de précédents cycles de reporting

Problème identifié	Incapacité à fournir des documents justificatifs pour les dépenses effectuées.
Action recommandée	Les justificatifs tels que les factures, reçus, contrats, ordres de paiement, etc. doivent être conservés et classés avec les transactions individuelles associées en cas d'inspection ultérieure. Un système adéquat permettant la consigne, la collecte et le stockage de pièces justificatives pour toutes les dépenses doit être installé. Si besoin, un logiciel de comptabilité approprié doit être installé à cet égard, et un personnel suffisamment qualifié et formé doit être engagé pour gérer ce processus.
Raison d'agir	Sans pièces justificatives complètes pour tous les paiements, l'utilisation effective des fonds Forward ne peut être vérifiée ni par les responsables et auditeurs locaux ni par la FIFA et ses représentants. Cela entraîne alors le risque de non-conformité avec l'art. 8, al. 1a du Règlement du programme Forward de la FIFA.

Problème identifié	Virements depuis le compte bancaire des programmes de la FIFA vers d'autres comptes bancaires.
Action recommandée	Tous les paiements de fonds de développement de la FIFA doivent être directement effectués depuis et vers le compte bancaire spécifiquement consacré au programme Forward. Si la fédération a besoin d'effectuer un virement vers un compte ayant pour devise la monnaie locale, un deuxième compte bancaire du programme Forward doit être ouvert en cette devise. Il devra également être utilisé exclusivement pour la conversion des fonds de la FIFA en monnaie locale et les paiements devront être directement effectués à partir de ce compte.
Raison d'agir	Les virements effectués depuis le compte bancaire du programme Forward vers d'autres comptes de la fédération réduisent la traçabilité des fonds et rendent la source et la destination du financement plus difficile à identifier. Cela génère d'autres problèmes liés au contrôle des fonds et au reporting externe, et entraîne en outre le risque de non-conformité avec l'art. 8, al. 1d du Règlement du programme Forward de la FIFA.

Problème identifié	Grand nombre de retraits et paiements en espèces
Action recommandée	Lorsque possible, le montant et la fréquence des retraits en espèces doivent être réduits au strict minimum. Lorsque les retraits en espèces ne peuvent être évités, il est essentiel de conserver la documentation concernant l'objet dudit retrait, l'identité de la personne ayant effectué ce retrait et la date à laquelle il a été effectué, ainsi que les motifs du paiement. Comme pour tous les paiements, les paiements effectués à l'aide de l'argent retiré doivent être documentés avec la facture, le reçu ou d'autres documents d'appui, et cette documentation doit être soigneusement conservée.
Raison d'agir	Les paiements et retraits en espèces sont une méthode de paiement plus risquée que les virements et chèques. Les paiements en espèces

	sont plus enclins aux erreurs, ils ne laissent pas ou peu de justificatif, et l'argent peut être facilement perdu ou volé par des tiers. De plus, les paiements en espèces augmentent le risque d'obtenir des résultats anormaux au niveau des audits et du reporting, car ils sont moins traçables que d'autres formes de paiement.
--	--

<Letterhead of company>

Association membre la FIFA d'/de

.....

Confirmation d'indépendance et de compétence professionnelle

Conformément aux instructions de procédures qui nous ont été fournies, nous avons évalué les transactions relatives aux programmes de développement de la FIFA effectuées par l'association membre de la FIFA

.....

durant douze mois, jusqu'au 31 décembre 2016, et confirmons que notre entreprise, pour la période couverte par l'étude et jusqu'à ce jour, a été effectivement indépendante au sens du « Code d'éthique des experts » de l'IFAC. Nous confirmons par ailleurs que notre entreprise dispose de la compétence professionnelle lui permettant de réaliser cette analyse et est officiellement reconnue par l'association professionnelle locale de notre pays,

.....

Date et lieu

Tampon et signature (partenaire en matière d'audit)

À l'attention de l'

[auditeur local]

[Addressligne1]

[Addressligne2]

[AddressLine3]

[AddressLine4]

[AddressLine5]

Date

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre engagement à mettre en œuvre les procédures convenues avec la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) uniquement pour assister la FIFA dans la supervision des paiements effectués à partir des programmes de développement de la FIFA, nous confirmons ce qui suit :

1. Nous comprenons que vous n'avez ni été impliqué dans une procédure d'audit, ni n'avez réalisé d'audit dont l'objectif de l'audit aurait été d'exprimer un avis sur les états financiers. De ce fait, vous n'avez pas exprimé votre avis. Dans le cas où des procédures supplémentaires ont été appliquées, d'autres points qui auront été rapportés ont pu attirer votre attention.

En outre, nous confirmons qu'à notre connaissance, les informations suivantes vous ont été communiquées dans le cadre de votre engagement pour la mise en œuvre des procédures convenues :

2. Nous sommes tenus d'assurer que :
 - (a) les fonds sont approuvés et versés par la FIFA dans le cadre du programme Forward et que tout autre fonds pour les programmes de développement de la FIFA ont été correctement réceptionnés et consignés dans les livres de comptes de l'association membre, et que
 - (b) les fonds reçus ont été utilisés par l'association membre conformément au Règlement du programme Forward et aux objectifs approuvés par la FIFA.

Nous confirmons notamment qu'aucun fonds reçu de la part de la FIFA dans le cadre du Programme Forward ni d'autres fonds pour les programmes de développement de la FIFA n'ont été utilisés à des fins autres que celles approuvées par la FIFA ni versés à des tierces personnes non habilitées à l'intérieur ou l'extérieur de l'association membre.

3. Nous avons mis à votre disposition tous les registres financiers ainsi que les données relatives à la réception de tels fonds de la part de la FIFA ou à l'usage de ces fonds.

4. Nous vous avons conseillés sur toutes les mesures prises lors de réunions avec les partenaires, le conseil d'administration et les commissions du conseil d'administration (ou d'autres organes similaires le cas échéant) qui pourraient affecter cette déclaration.
5. Votre rapport est uniquement destiné à une utilisation par la FIFA et ses auditeurs et ne doit pas être utilisé à d'autres fins ni être distribué à d'autres parties.
6. Nous avons répondu pleinement à toutes les demandes que vous nous avez adressées lors de votre engagement.
7. Nous vous avons fait part de toutes les questions connues de notre côté susceptibles de contredire cette déclaration.
8. L'association membre satisfait tous les aspects des accords contractuels qui auraient un effet matériel sur cette déclaration en cas de non-conformité.
9. Il n'existe aucune transaction matérielle qui n'ait été enregistrée correctement dans le cadre de cette déclaration.
10. Nous confirmons que les conclusions notées dans le rapport final datées du [DATE] ont été discutées et convenues avec l'organe d'audit local le [DATE].

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

[Nom du client]

[Nom]
Président

[Nom]
Secrétaire général

Texte pour reporting

Programmes de développement de la FIFA

À l'attention du :
Fédération Internationale de Football Association (FIFA)
F.A.O. Fatma Samoura
Secrétaire Générale
Boîte postale
CH-8044 Zurich
Suisse

Nom de l'association membre :
« l'association membre »

Fonds alloués pour la période :

Montant reçu sur le compte bancaire séparé (compte programme)

Total des versements reçus en USD :

équivalent en devise locale :

Montant utilisé/dépensé : en devise locale :

Conformément à vos instructions concernant la mission spéciale et au Règlement du programme de développement de la FIFA Forward, nous avons réalisé les procédures mentionnées ci-dessous.

Nous avons accompli notre mission conformément aux Normes internationales - Missions connexes - ISRS 4400 applicables aux missions sur la base de procédures convenues.

- a) comparer le solde du/des compte(s) bancaire(s) désigné(s) par les associations membres (« compte(s) bancaire(s) séparé(s) ») du formulaire 4, section I de 2016 au 1^{er} janvier 2016, avec le solde du/des compte(s) bancaire(s) séparé(s) du formulaire 4, section V de 2015 au 31 décembre 2015 (solde des compte(s) bancaire(s) séparé(s)) ;
- b) comparer les fonds alloués par la FIFA dans le cadre de divers programmes de développement pour l'année calendaire 2016, avec le montant total des paiements figurant dans le formulaire 4 (détails dans les formulaires 3.1 et 3.2 à 3.9) ;
- c) comparer les montants indiqués comme ayant été reçus dans le formulaire 4 (détails dans les formulaires 3.1 et 3.2 à 3.9), avec les fonds enregistrés dans le(s) compte(s) bancaire(s) séparé(s) au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2016 ;
- d) comparer les soldes bancaires au 1^{er} janvier 2016 et au 31 décembre 2016 tels qu'ils figurent dans le formulaire 4 avec les relevés bancaires du/des compte(s) bancaire(s) séparé(s). Rapprocher les relevés bancaires avec les compte(s) bancaire(s) séparé(s) respectif(s) dans le grand livre général.
- e) Si des associations membres de pays dont la devise locale n'est pas le dollar américain ont deux comptes séparés – un dans leur devise locale et un autre en USD –, vérifier les virements entre ces deux comptes ;
- f) comparer les montants classés comme intérêts ou frais financiers et les frais bancaires qui figurent dans le formulaire 4 avec les relevés bancaires du/des compte(s) bancaire(s) séparé(s) ;
- g) justifier tout montant figurant sous « autres débits / crédits » ou « solde » qui excède 5% des dépenses totales rapportées et l'ajuster si nécessaire
- h) comparer le titulaire du/des compte(s) bancaire(s) séparé(s) (propriétaire ultime) avec le pouvoir de signature figurant dans le formulaire 4 ainsi qu'avec les confirmations de la banque pertinentes. vérifier et confirmer que le compte bancaire est détenu dans le pays de l'association membre ; fournir une liste de tous les autres comptes bancaires tenus et de leurs signataires associés conformément aux confirmations bancaires.
- i) comparer les montants déboursés indiqués dans les formulaires 3.1A à 3.1L (FAP) et 3.2 à 3.9 dans la devise de la transaction, avec les paiements figurant sur les extraits de compte du/des compte(s) bancaire(s) séparé(s) ;
- j) comparer les paiements uniques indiqués comme dépenses dans les formulaires 3.1A à 3.1L et 3.2 à 3.9 pour les autres programmes de développement, avec les documents justificatifs des tierces parties tels que des contrats d'achats de biens et/ou services, des factures, des reçus et des coupons. Chaque paiement supérieur à USD 5 000 doit être vérifié, tandis qu'une couverture totale (globale et pour chaque programme) de 60% est requise. Pour les transactions examinées, vérifier également si la catégorisation dans les formulaires de reporting est correcte (par ex. les dépenses indiquées dans le formulaire 3.1A ne doivent concerner que le football de jeunes, etc.) ;
- k) vérifier les formulaires 3.1A à 3.1L et 3.2 à 3.9 afin de déterminer si les écarts de budget supérieurs à 20% ont été signalés et ont une explication ;
- l) rapprocher les taux de change appliqués aux transactions particulières avec les taux de changes pratiqués sur le marché à ce moment-là ;

- m) comparer un échantillon de vingt dépenses (les dix montants les plus élevés et dix autres dépenses sélectionnées au hasard) figurant dans les formulaires 3.1A à 3.1L et les formulaires 3.2 à 3.9, avec les comptes généraux de dépenses respectifs ;
- n) Obtenir une copie des derniers comptes annuels audités approuvés et indiquer
 - (i) les recettes totales en USD
 - (ii) le pourcentage de recettes générées par la FIFA
 - (iii) le résultat net en USD
- o) obtenir le procès-verbal de la dernière séance du congrès (assemblée générale annuelle) et vérifier si
 - (i) les comptes annuels les plus récents ont été approuvés par le congrès
 - (ii) le rapport correspondant de l'auditeur statutaire a été présenté au congrès
 - (iii) les auditeurs statutaires pour l'année en cours ont été désignés par le congrès.
- p) Demander et indiquer si l'association membre a mis en place une commission d'audit, une commission des finances et a désigné un responsable conformité.

L'auditeur doit obtenir suffisamment d'information et de documents pertinents afin de mener les procédures susmentionnées. Dans les cas où ces informations et documents ne seraient pas fournis dans les 24h suivant la demande, l'auditeur devra considérer que ces éléments n'existent pas et consigner cet état de fait.

Nos constatations figurent ci-dessous :

- (a) Concernant le point (a), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (b) Concernant le point (b), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (c) Concernant le point (c), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (d) Concernant le point (d), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (e) Concernant le point (e), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (f) Concernant le point (f), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (g) Concernant le point (g), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (h) Concernant le point (h), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (i) Concernant le point (i), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (j) Concernant le point (j), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (k) Concernant le point (k), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (l) Concernant le point (l), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (m) Concernant le point (m), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (n) Concernant le point (n), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (o) Concernant le point (o), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]
- (p) Concernant le point (p), nous avons constaté que... [INSCRIRE LES RÉSULTATS]

Compte tenu du fait que les procédures susmentionnées ne constituent ni un audit ni un examen limité effectué selon les Normes Internationales d'Audit ou les Normes Internationales d'Examen Limité, nous ne donnons aucune assurance quant aux comptes de l'association membre au [DATE].

Si nous avons accompli des procédures complémentaires ou si nous avons effectué un audit ou un examen limité des états financiers selon les Normes Internationales d'Audit ou les Normes Internationales d'Examen Limité, nous aurions pu identifier d'autres points que nous vous aurions signalés.

Notre rapport n'a été accompli que dans le but fixé au premier paragraphe et pour votre information. Il ne doit donc être utilisé à aucune autre fin ni distribué à des tierces parties. Ce rapport ne concerne que les comptes et les points susmentionnés, et ne couvre pas les états financiers de l'association membre dans leur globalité.

Nous confirmons que nous sommes également les auditeurs statutaires dûment élus de l'association membre susmentionnée. Ces deux fonctions sont exécutées indépendamment l'une de l'autre.

Ce rapport a été discuté avec la direction de l'association membre et approuvé par cette dernière en date du [DATE].

(signé) société d'audit

Date

Copie à : Président de l'association membre

Formulaire 4 Reporting

- Si vous disposez de deux ou plusieurs comptes bancaires séparés dans le cadre des programmes de la FIFA (un compte bancaire en USD et un compte bancaire en devise locale), destinés à recevoir les fonds de développement de la FIFA, les deux comptes bancaires doivent être inclus dans le formulaire 4 Reporting.
- Si vous ne conservez qu'un compte bancaire (soit en devise locale ou en USD), seul ce compte bancaire devra être reflété.
- Toutes les cellules jaunes sont calculées automatiquement.
- Le champ « contrôle » dans le formulaire 4 doit contenir le chiffre 0. Si tel n'est pas le cas, prière de justifier.
- Les autres champs débits/crédits du formulaire 4 doivent comporter des chiffres inférieurs à USD 10 000. Si tel n'est pas le cas, prière de justifier.
- Ce formulaire devra être préparé en fonction des liquidités et servira d'apurement effectif de(s) compte(s) bancaire(s) du programme de la FIFA conformément à l'article 8.1d du Règlement du programme Forward de la FIFA sous réserve de la Note 1 ci-dessous.

Formulaire 3.1 Récapitulatif du soutien des coûts opérationnels (FAP / Forward)

- Le total des fonds de soutien des coûts opérationnels reçus doit être ajouté dans ce formulaire.
- Toutes les cellules jaunes (remboursements par catégorie) sont calculées automatiquement. Aucune saisie n'est nécessaire ici.

Formulaire 3.1A-3.1L Soutien des coûts opérationnels (FAP / Forward)

- Le formulaire 3 séparé doit être rempli pour chacune des catégories utilisées (A-L).
- Le total des remboursement par catégorie est automatiquement ajouté au formulaire 3.1
- Chaque dépense/facture supérieure à USD 10 000 doit être reportée dans une ligne séparée.
- Les écarts budgétaires supérieurs à 20% doivent être expliqués.
- Le formulaire est divisé entre des paiements provenant du compte en devise locale et des paiements provenant du compte en USD (cela dépend à partir de quels comptes bancaires vous effectuez les paiements).
- Toutes les cellules jaunes sont automatiquement calculées.

Formulaire 3.2-3.9

Ce formulaire doit être rempli pour tous les programmes de développement autres que le soutien des coûts non-opérationnels pour lesquels votre association membre a reçu des fonds de la FIFA

- Le formulaire est divisé entre des paiements provenant du compte en devise locale et des paiements provenant du compte en USD (cela dépend à partir de quels comptes bancaires vous effectuez les paiements).
- Toutes les cellules jaunes sont calculées automatiquement.
- Les écarts budgétaires supérieurs à 20% doivent être justifiés.
- Le total des remboursements par programme doit être ajouté au formulaire 4 (transfert des données automatique).